

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 7 décembre 2012

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 12 et 13 novembre 2012**

**2012 V 216** Vœu relatif au développement d'espaces urbains de logistique et de distribution au cœur de Paris.

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Considérant l'impact environnemental généré par le transport de marchandises au cœur de Paris, tant en terme d'émission de CO<sub>2</sub>, de particules fines que de nuisances sonores ;

Considérant l'impact sur la circulation généré par le flux et le stationnement, parfois en double file, des camions et camionnettes de livraison au sein des rues et boulevards commerçants ;

Considérant la rareté du foncier parisien, et l'impact financier pour les entreprises que représente l'acheminement d'un produit jusqu'au "dernier kilomètre", impact pouvant allant jusqu'à 20 % du coût total de la chaîne d'acheminement ;

Considérant la possibilité pour les bailleurs sociaux d'insérer dans leurs programmes des espaces urbains de logistique et de distribution, par exemple en sous-sol, à l'image de celui prévu sur le futur site de Beaugrenelle de la SemPariSeine, dans le 15<sup>ème</sup> arrondissement ;

Considérant les gains environnementaux et économiques que générerait la mise en commun des ressources, au moyen d'espaces de logistique et de stockage partagés, situés en cœur de ville ;

Considérant les objectifs de mixité d'activités portés par la loi SRU ;

Sur la proposition de Ian BROSSAT et des élus du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche,

Emet le vœu :

- que les conventions signées entre la Ville et les bailleurs sociaux intègrent la création d'espaces urbains de logistique et de distribution dès que possible.